

Institut Européen des Jardins & Paysages

*Inventaire des parcs et jardins de France*

**Archives départementales de la Haute-Vienne**

Auteur(s) : Comité des Parcs et Jardins de France

Intitulé	Arpentements d'Ancien Régime
Source	Diverses institutions d'Ancien Régime
Date de création	1310-1808
Localisation	Archives départementales de la Haute-Vienne
Source	8,50 m.l

## Biographie

Les producteurs sont variés puisque les documents émanent des différentes institutions d'Ancien Régime : abbayes, Collège de Limoges, Commanderies, communautés de prêtres.

## Historique

La sous-série 1 F est un fonds factice constitué d'arpentements réalisés sous l'Ancien Régime (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>), sous forme de procès-verbaux et de plans de villages, tènements et domaines de la Haute-Vienne mais également des départements limitrophes : Corrèze, Creuse, Charente, Deux-Sèvres, Dordogne, Indre, Vienne, voire le Lot.

Il semblerait qu'une collection d'arpentements ait été constituée pendant la Révolution pour la recherche des titres de propriété. Arpenteurs et arpentements : Sous l'Ancien Régime, l'arpenteur est le géomètre-mesureur qui tient son nom de l'arpent, ancienne mesure agraire équivalant à 100 perches. Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'arpentement a pour but la répartition des charges foncières. Sous l'Ancien Régime, la seigneurie est une forme de propriété partagée entre le seigneur et le tenancier. Le seigneur reçoit du tenancier diverses redevances en argent ou en nature souvent désignées en Limousin sous le terme de "rentes". Le seigneur doit être en mesure de fournir un titre justifiant son droit à percevoir les redevances. Ce titre est l'arpentement. Il comprend un plan et un procès-verbal (généralement mieux conservé car faisant foi). L'arpentement est ensuite enregistré chez un notaire.

## Description

La Haute-Vienne est jalonnée de nombreux châteaux et domaines sous l'Ancien Régime. Ces demeures notables sont souvent bien représentées, aquarellées et décrites dans les arpentements. Compte tenu du degré de classement de la sous-série, il nous est impossible de préciser les cotes concernées.

## Conditions d'accès

Libre

## Autre instrument de recherche

1 F. Arpentements : Haute-Vienne, répertoire méthodique par M. Souchet, 2008, 44 p. dactylographiées [http://www.archives-hautevienne.com/inventaires/inventaire\\_detail.php4?idInventaire=789](http://www.archives-hautevienne.com/inventaires/inventaire_detail.php4?idInventaire=789)

## Documents en relation

Des arpentements peuvent être recherchés en séries D, C, fonds d'abbayes ou clergé séculier, minutes notariales et fonds privés. Voir aussi le répertoire des cotes 1 F 500 à 616.

## Conditions d'utilisation

Libre

## Bibliographie

H. HUGON, L'arpenteur limousin, Pierre Bonneau, XVII-XVIIIe siècles, Paris, 1946.

## Caractéristiques du parc/jardin

Index des lieux: Haute-Vienne (France, département)